



Vivre en Vallée Verte



Enquête publique d'extension d'une réserve collinaire de 75 000 m³ située sur le domaine skiable d'Hirmentaz, commune de Bellevaux.

Contribution conjointe de France Nature Environnement Haute-Savoie et de l'association Vivre en Vallée Verte

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous avons appris l'existence de cette enquête publique. Comme prévu par la loi, nous vous faisons part de notre avis :

Dans son ensemble, les documents proposés permettent d'apprécier de manière satisfaisante la portée du projet : bénéfices escomptés, impacts environnementaux. Ce travail de qualité est cependant déprécié par le fait que, si les informations sont présentes, il faille parfois reclasser les documents, et les parcourir pour réunir celles inhérentes à un même sujet.

1. Le projet de neige artificielle à l'aune du changement climatique est-il réaliste ?

L'objectif de créer de la neige artificielle à l'altitude de la station d'Hirmentaz à 1416 m ne correspond pas à la stratégie de « réinventer la montagne de demain et d'après demain » soutenue par le département de Haute Savoie, et semble vouée à l'échec à moyen terme.

Ce projet tend à maintenir, à minima, la manne du ski alpin et donc à conserver à l'identique l'activité de la station avec les revenus associés qu'ils soient publics ou privés. Cependant, pour Hirmentaz, compte tenu de son altitude, raisonner en termes de "station de ski" est sans issue. Le rapport DRIAS 2020, (p.68) réalisé par Météo France, annonce que "le nombre de jours de vagues de froid ou de gelée est en baisse dans tous les scénarios". Sur le site de Météo-France, on apprend que les régions de moyennes montagnes sont plus touchées par le réchauffement climatique que les plaines avec une augmentation des températures plus forte en moyenne que le reste de la planète.

Ne serait-il donc pas temps de sortir de ce paradigme et envisager que Hirmentaz devienne une station de montagne quatre saisons ?

Ne serait-il pas judicieux, compte tenu de l'aspect inéluctable de la baisse des jours d'ouverture en hiver pour manque de neige (103 jours en moyenne à ce jour et estimés entre 93 et 103 jours selon l'avis MRAE, chapitre 2.15) , d'investir sur autre chose que la neige, et autre chose que le tout ski alpin ?

Ce constat est également rappelé par la cour des comptes "la viabilité économique de l'exploitation d'un domaine skiable suppose une durée minimale d'ouverture de 100 jours, généralement entre le 1er décembre et le 15 avril."

Nous regrettons que l'analyse des retombées de la pratique du ski sur l'ensemble des activités économiques reste purement économique. En effet, elle ne prend pas en compte les interactions

entre le changement climatique et l'environnement, alors même qu'elle entend démontrer la nécessité de l'enneigement artificiel pour assurer la viabilité économique de la station.

Par ailleurs, la manne, dont on parle plus haut, ne va pas s'arrêter du jour au lendemain si le projet est stoppé. Il reste un peu de temps pour réfléchir avec les acteurs locaux (élus, associations, agriculteurs, loueurs de matériel de ski, d'appartement, moniteurs de ski, citoyens etc.) et essayer de trouver d'autres voies de développement. Le montant de l'investissement prévu pour ce projet laisse à penser qu'on peut trouver d'autres axes de développement prenant en compte la transition climatique. Pour rappel, 1 200 000€ d'argent public est investi dans ce projet.

Dans le même temps, des Etats Généraux de la transition du tourisme en montagne sont organisés Par le gouvernement dans le cadre de la "Stratégie de l'Union Européenne de la Région Alpine (SUERA)", ainsi que des "Assises de la relance du tourisme alpin" avec l'agence Savoie Mont Blanc. Ces espaces de réflexion abordent l'attractivité touristique, l'offre d'hiver et de multi saisons, preuve s'il en est que la transition concrète des territoires de montagne devient urgente.

Il nous apparaît important d'attendre les conclusions de ces travaux pour définir les besoins et les projets pour ce territoire.

2. L'eau, une ressource en tension :

Tout en reconnaissant qu'il est préférable d'augmenter la capacité d'une retenue existante que d'en créer une nouvelle, il faut rappeler que la production de neige artificielle est fortement consommatrice d'eau, généralement de qualité " eau potable ". Une proportion importante (30 à 40%) est renvoyée à l'atmosphère par évaporation ou sublimation. Il s'agit donc de gaspiller une eau qui ne s'écoulera pas, ne s'infiltrera pas et ne servira pas pour d'autres usages.

Le rapport "Climat et Montagne" réalisé par France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes (2018) insiste sur l'assèchement et l'érosion supplémentaire due à la quantité de neige produite. En effet, la neige artificielle est 50 fois plus dure et 4 fois plus dense que la neige naturelle, elle a tendance à imperméabiliser les sols qu'elle recouvre et facilite le ravinement et l'érosion. Plus lente à disparaître, elle diffère aussi la saisonnalité de la fonte, qui survient désormais plus tard pour les pistes de ski qui en sont équipées.

Il faut une période longue autour de -10° et une hygrométrie à 50% pour produire de la neige artificielle « utile ». Sait-on, pour la station d'Hirmentaz, tracer la durée des périodes à ces températures au cours des 5 ou 10 années passées et extrapoler une évolution sur les 10 ans à venir ?

Selon Météo France, la hausse des températures inéluctables va faire baisser le rendement des enneigeurs et à surface d'enneigement constante, augmenter la consommation en eau.

(<https://meteofrance.com/changement-climatique/observer/changement-climatique-et-enneigement>).

La mise à disposition de l'eau dans la retenue se fera au travers de consommations énergétiques importantes : pendant la durée des travaux, et ensuite en fonctionnement (pompage, enneigeurs additionnels).

3. La multifonctionnalité, un prétexte :

La multifonctionnalité (neige de culture + réserve en eau potable + abreuvement des troupeaux), annoncée dans le projet, nous apparaît comme un prétexte pour soutenir la validation du projet alors que le volume d'eau utilisé pour l'enneigement sera prépondérant et de plus en plus élevé. Cela pourrait mettre en péril l'accès à l'eau potable pour les humains et les troupeaux.

Au regard de l'activité humaine (ski, randonnée, alpages), nous nous interrogeons sur la qualité sanitaire de l'eau. L'autorité environnementale demande d'ailleurs une étude approfondie sur cette question.

3. L'importance des déblais, un réel impact environnemental :

L'un des problèmes - et non des moindres - posé par le projet, est l'importance de l'excédent des déblais que va générer l'opération d'extension de la retenue : 78 800 m³ (108 400m³ de déblais - 29600 m³ de remblais). En effet, d'après les chiffres fournis par la fédération du BTP 74, cela représente le trafic de 7880 camions, alors même que le département est confronté à un déficit d'exutoires, pour ce type de déchets (dits inertes).

L'annonce du reprofilage des deux pistes (Grands Prés et Brettaz) est très inquiétante. On sait par expérience que cette pratique peut avoir de lourdes conséquences environnementales du fait de la modification du paysage de la montagne avec un aspect de lissage non naturel. L'installation de canons à neige fixes dénature le paysage et donne peu envie aux adeptes de la nature protégée de venir randonner dans cette combe l'été. (<https://neige-et-environnement.webnode.fr/projet/quel-est-l-impact-de-la-neige-artificielle-sur-l-environnement/les-nuisances-environnementales/>)

Si le profilage permettra plus facilement aux dameuses d'intervenir pour constituer une couche régulière de neige artificielle, celle-ci fondant plus tardivement aura un impact sur le développement de mousses et la croissance de certaines plantes. (www.mountainwilderness.fr/se-tenir-informe/actualites/canon-a-neige-eau-secours.html).

Le dossier ne traite pratiquement pas de ces questions, ce qui ne peut que renforcer nos doutes.

5. Les marmottes, une espèce à protéger :

Il n'est pas mentionné dans l'impact estimé sur la biodiversité de la présence de marmottes dans les pierriers des versants Est et Ouest qui entourent la retenue collinaire. Présence notée dans les limites de la zone tampon définie par l'étude ainsi que l'été dernier sur la partie versant sud de la combe lors de simples randonnées.

Il serait capital que les travaux n'empiètent pas sur le territoire des marmottes. Une partie des volumineux remblais risquerait de recouvrir ces pierriers.

Alors que cette espèce est habituellement chassable, il est à noter que sur les deux communes Onnion et Bellevaux, l'espèce est protégée.

Une étude permettrait de clarifier cette question dans un souci de préservation de la biodiversité.

Conclusion

L'alternative au ski en lien avec l'évolution climatique n'est pas approfondie. La commune de Bellevaux ne s'engage pas dans ce processus incontournable de la transition écologique. D'autres stations de même altitude, comme Métabief dans le Jura, se sont engagées avec succès dans cette démarche.

Cet investissement dans la production de neige artificielle pour maintenir une activité ski en moyenne montagne est un pari risqué. Une étude sur la viabilité financière de ce projet, avant l'engagement d'argent des contribuables, permettrait de clarifier cet enjeu.

Il apparaît que ce dossier n'est pas assez précis sur l'impact environnemental de ce projet.

Nous rejoignons fortement l'avis de l'Autorité Environnementale qui souligne les insuffisances de l'étude d'impact sur l'environnement qui doit être approfondie.

En l'état, nous ne voyons pas comment un avis favorable pourrait être donné à ce projet.